

Comment louer une chasse en 1898 ? *L'exemple de la chasse de la Ronce à Veauchette (Loire)*

L'annonce de location de la chasse de la Ronce fut passée dans le journal *Le Nouvelliste* installé à Lyon en 1898 par maître Rony, notaire à Montbrison, pour le compte de la baronne de Jerphanion¹. Plusieurs personnes s'empresent de répondre à cette annonce et cherchent à connaître les caractéristiques de cette petite chasse de 230 hectares situées en bord de Loire, à Veauchette, à proximité du château de Sasselange.

Parmi les candidats à la location, nous retrouvons les noms suivants : Messieurs Rivière (avec une réponse rédigée sur papier en-tête de l'entreprise *La Métropole de Lyon*), B. Favier (habitant au numéro 14, rue de la Bourse à Saint-Etienne), docteur Talichet (Roanne), J. Limonne à Bonzieux (Izieux dans la Loire), J. Laroche (habitant au 80, cours Herbouville à Lyon), Francisque Geoffroy (habitant au numéro 4 de la rue de la République à Lyon) ainsi que monsieur Joseph Balas (résidant à Lyon). Nous avons retenu cette dernière lettre de réponse pour illustrer ce sujet. Monsieur Balas pose beaucoup de questions au sujet de cette chasse et notamment sur sa population en matière de gibier. Les autres candidats se posent tous à peu près les mêmes questions au sujet de ces réjouissances en matière de loisir.

Lettre de monsieur Joseph Balas au notaire Rony

Saint-Chamond, le 17 mai 1898

Monsieur

Je viens de recevoir votre lettre du 16 en réponse à laquelle je m'empresse de vous informer que la chasse de la Ronce pourrait me convenir. Nous serions d'accord sur le prix de location, bien que la chasse soit très petite si elle ne s'étend que sur 200 hectares.

Il est bien entendu que tout en étant seul à louer, je me réserverais le droit d'inviter qui bon me semblerait parents ou amis.

Si nous nous mettons d'accord, je voudrais louer pour cinq à six ans pour cette raison bien simple qu'il est fort probable que je repeuplerais en lièvres, perdreaux et faisans et que je voudrais tout naturellement en profiter un peu.

¹ Pour connaître l'histoire de la famille de Jerphanion, voir Jérôme Sagnard, "Les Sagnard de Sasselange et leurs héritiers les de Jerphanion (1672-1997). Itinéraires de Craponne (Haute-Loire) au château de Veauchette (Loire)", *Village de Forez*, Notes et documents, 1997, supplément au numéro 69-70 et "Hommage à Marguerite Gonon", 2^e trimestre 1997, 43 p.

La baronne de Jerphanion, Marie Gabrielle Philippe de Sagnard de Sasselange, est née à Craponne (Haute-Loire) le 15 octobre 1839 et elle est décédée à Veauchette (Loire) le 24 juillet 1919. Elle épouse les 14 et 15 février 1859 le baron Gabriel Marie Alban de Jerphanion, zouave pontifical, décoré de la médaille de Mentana (contrat de mariage signé par le comte et la comtesse de Chambord). Alban est né le 30 octobre 1835 à Lyon et il est mort à Lyon le 29 mai 1870. C'est le fils d'André Marie Jules de Jerphanion et de Louise Gabrielle de Cholier de Cibeins. Gabrielle de Jerphanion reçoit de son père le château de Veauchette, avec ses fermes, ses vignes et ses bois. De ce mariage naît six enfants dont Gabriel Adolphe Marie Jean de Jerphanion (25 mars 1869-17 janvier 1943) marié à Marthe Françoise Marie Veyre de Soras. Il est agriculteur et maire de Veauchette de 1897 à 1943, soit pendant 46 ans !

Veillez me répondre sur les points suivants :

- Y a-t-il 200 ou 300 hectares ?*
- La chasse est-elle d'un seul tènement ?*
- Y a-t-il beaucoup d'enclaves ?*
- Combien d'hectares de bois ?*
- Combien d'hectares de plaine ?*
- Quelle est la superficie de l'étang ?*

J'ai entendu dire que dans certaines chasses du Forez les propriétaires qui louent les terrains se réservent parfois le droit de chasser. J'espère qu'il n'en est pas ainsi dans le cas qui nous occupe puisque les propriétés appartiennent à une dame. Je vous déclare que je fais de la question d'être seul maître de la chasse, une question sine qua non.

Ayant peu de temps à moi et passant une partie de septembre et d'octobre dans les propriétés de mon père en Sologne, je veux trouver du gibier lorsque j'irai chasser.

Je compte donc monsieur avoir une réponse de vous le plus tôt possible.

Dans cette attente, je vous présente monsieur, mes saluts distingués.

Joseph Balas

En post-scriptum, monsieur Balas s'interroge toujours sur la qualité de cette chasse :

- Y a-t-il des cailles à l'ouverture, du lapin ?*
- Y a-t-il eu quelque fois du faisan ?*
- Est-ce très giboyeux ou bien la chasse a-t-elle été délaissée ?*
- Le garde est-il jeune ? énergique ?*

La réponse de maître Rony s'articule autour des principales qualités de cette chasse et des règles à suivre pour assurer la pérennité et la qualité de cette chasse forézienne.

Cette chasse est constituée par trois domaines appartenant à madame la baronne de Jerphanion, d'une contenance d'environ 230 hectares. Il sera facile d'augmenter ce tènement, si on le désire, soit en s'entendant avec monsieur de Saint-Genest. Madame de Jerphanion a aussi les terrains de Veauchette, avoisinant la chasse de la Ronce, susceptibles d'être loués.

La chasse est giboyeuse. Le bois taillis de chêne a 13 hectares environ, l'étang, alternativement en eau et terre tous les deux ans, compte une quinzaine d'hectares. La culture des topinambours et des pommes de terre assure de bons couverts. Le bois sert de refuge au gibier de toutes les autres chasses gardées avoisinantes.

Prix de location soit 1 400 francs par an, payables au 1^{er} janvier. Dans ce prix est compris :

1° La location du droit de chasse.

2° La location d'un rendez-vous de chasse comprenant trois chambres à coucher et une vaste salle à manger qui pourraient sur demande, et, suivant convention, être meublés.

3° Le gage d'un garde-chasse marié, établi dans le rendez-vous de chasse, assermenté comme garde de chasse et de propriétés au nom de madame de Jerphanion, pour ses propriétés de Craintilleux et de Veauchette. La femme du garde peut s'occuper du ménage et des repas des chasseurs, les frais en résultant restant tout entiers à la charge de ceux-ci.

Pour le garde, on insérerait dans le bail cette clause : le sieur Lequin, garde actuel de madame de Jerphanion, assermenté pour ses deux propriétés dites de la Ronce et de Veauchette, continuera à recevoir de la dame propriétaire son salaire actuel. Mais, il sera, pendant toute la

durée de la chasse, à la disposition et au service des payeurs qui devront le faire assermenter en leur nom et s'entendre avec lui pour toute augmentation de traitement s'il y a lieu.

Le garde de la Ronce ne pourra pas, sans une autorisation spéciale de madame de Jerphanion accordée par écrit aux bailleurs, garder des terrains autres que ceux qu'il surveille actuellement.

Il devra, en revanche, exercer constamment sa surveillance sur toutes les propriétés de madame de Jerphanion pour lesquelles il est assermenté, qu'elles soient ou non louées aux bailleurs.

Les procès de chasse, sur les terrains loués, seront faits et poursuivis à la requête de messieurs les bailleurs.

Nombre de sociétaires

S'il s'en présente Un seul, il aura droit de chasse avec trois ou quatre invités au plus qu'il devra toujours accompagner.

S'il s'en présente Deux, ils auront le même droit avec deux invités chacun.

S'il s'en présente Trois ou Quatre au maximum, ils n'auront droit qu'à un seul invité.

Durée de bail soit quatre ans, et dédié pour les enfants en cas de mort ou de partage.

Je relève dans le bail de madame de la Plagne les articles suivants :

1° Les bailleurs seront responsables vis à vis de madame de Jerphanion du prix du bail, et vis-à-vis des fermiers de la propriété de tous les dégâts aux récoltes.

2° Madame de Jerphanion se réserve, pour ses enfants et leurs invités les accompagnant, le droit de chasse sur la propriété louée sauf à en user le dimanche le moins possible.

3° La chasse en battue est interdite de part et d'autre. Le bailleur tout comme le preneur s'interdit le droit de donner des permissions de chasse par écrit.

En conclusion, la location d'une chasse de 230 hectares à Veauchette attire de nombreux candidats locaux et régionaux car la proximité de candidats stéphanois ne surprend pas mais d'éventuels candidats lyonnais peuvent davantage surprendre compte tenu de la distance entre Lyon et Veauchette soit environ 50 kilomètres. Les candidats se recrutent dans le milieu de la bourgeoisie locale mais pas dans celui de la noblesse qui détient sans doute déjà des chasses.

Jérôme SAGNARD

